RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cnac Comité National Anti Contrefaçon

inpi FRANCE

BILAN
DES ACTIONS DE LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

2025

menées par les partenaires publics et privés du CNAC

L'année 2025 a été marquée par le renforcement de la gouvernance du comité, une intensification des défis liés à la transformation numérique du commerce et par la volonté de renforcer l'accompagnement des PME sur le sujet de la contrefaçon en France et à l'international.

LA VIE DU CNAC

L'organisation du Comité a évolué pour assurer une plus grande représentativité au sein du Parlement. Depuis le 29 juillet 2025, la sénatrice Catherine Dumas co-préside le CNAC aux côtés du député Christophe Blanchet.

LES FAITS MARQUANTS

L'INPI a organisé l'assemblée générale du Comité le 26 mars 2025, consolidant le lien entre les acteurs publics et privés.

BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL

CYBER-CONTREFAÇON

Le groupe de travail dédié à la cyber-contrefaçon a concentré ses efforts sur la mise en œuvre du règlement européen sur les services numériques (*Digital Service Act*, DSA).

L'enjeu des « Signaleurs de Confiance », un statut complexe
À ce jour, 30 organisations ont été désignées à l'échelle européenne, mais aucune entreprise individuelle n'a pu obtenir ce statut. Un dialogue exigeant se poursuit avec l'Arcom sur ce sujet.

Évolution du cadre des très grandes plateformes en ligne (*Very Large Online Platforms*, VLOP)
Le CNAC plaide pour que les réseaux sociaux soient systématiquement inclus dans la définition des VLOP, car ils sont devenus des vecteurs majeurs de flux commerciaux illicites.

Un projet de base de données photos centralisées par l'EUIPO est à l'étude. Le principe est de permettre aux titulaires de droits de déposer des visuels officiels pour faciliter le déréférencement automatique des produits contrefaisants par les algorithmes des plateformes.

Les co-présidents ont sollicité, fin 2025, un rendez-vous avec le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Roland Lescure, pour discuter des limites actuelles de la réglementation du e-commerce.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le réseau des comités Anti-Contrefaçon

AVEC LA CHINE

Une convention a été signée par l'INPI avec l'Administration d'État pour la régulation du marché (*State Administration for Market Regulation*, SAMR) en décembre 2024. En 2025, la coopération s'est traduite par des sessions de formation et des échanges directs avec des plateformes d'e-commerce chinoises.

AVEC LE BRÉSIL

Un projet de création d'un musée de la contrefaçon, basé sur le modèle de l'Union des fabricants (Unifab) à Paris, est en cours de développement avec le Ministère de la Justice brésilien.

AVEC LE MAROC

Signature du programme de travail 2025-2026 INPI-OMPIC, axé notamment sur la lutte contre la contrefaçon. Le CNAC et le Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC) Maroc se sont retrouvés lors de l'évènement organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPIC) en décembre 2025 sur le thème « La propriété intellectuelle et le sport ».

AVEC LA CÔTE D'IVOIRE

Visite du Comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLC) de la Côte d'Ivoire en France en décembre 2025 pour renforcer la coopération avec les douanes françaises et le parquet français.

LES AUTRES ACTIONS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE INPI

Participation à la Conférence Annuelle de l'International Trademark Association (INTA) en mai 2025. La conseillère INPI a pu échanger et soutenir de nombreux acteurs présents (entreprises, associations, organismes de défense et gestion d'appellation, le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) et des avocats. Elle a également pu participer et présenter des actualités de l'INPI au sous-comité de l'INTA dédié aux pratiques des Offices nationaux européens en matière de marques. Ce fut également l'occasion d'échanger avec certains représentants d'Offices de propriété industrielle, notamment l'United States Patent and Trademark Office (USPTO), l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et l'office mexicain « Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial » (IMPI).

Une autre rencontre entre le secrétariat général du CNAC et le bureau Bruxelles fut organisée en novembre pour envisager les actions 2026.

Accueil d'une délégation chinoise dans les locaux de l'INPI à Lyon (Juin 2025). Cinq représentants de l'autorité administrative locale en charge de la propriété intellectuelle de la province du Jiangsu ont sollicité une rencontre avec les équipes d'INPI France pour évoquer certains sujets spécifiques : tendances et défis pour les droits de PI en France (grandes lignes des projets de l'INPI et enjeux dans le contexte européen), les dispositifs d'accompagnement PI des PME par l'INPI (Coaching INPI, Académie INPI, Moocs, etc.), facilitation et rationalisation des demandes et délivrances des droits de PI (bilan loi PACTE, organisation interne, aide aux déposants, fast-track), action de l'INPI et de ses partenaires en matière de lutte Anti-Contrefaçon notamment les actions du CNAC et comment la France protège son image et sa réputation.

Visite d'une délégation vietnamienne au siège de l'INPI (octobre 2025). Ce déplacement en Europe s'inscrit dans le contexte d'une prochaine révision de la loi vietnamienne sur la propriété intellectuelle. La délégation était conduite par M. Hoang Minh, vice-ministre des Sciences et Technologies, chargé de l'innovation et de la propriété intellectuelle (PI). Elle comprenait également le directeur général de l'Office de la propriété intellectuelle, M. Luu Hoang Long, des parlementaires vietnamiens, des représentants du Bureau du droit d'auteur et de divers ministères et agences d'État. Le sujet de la contrefaçon et du partenariat public-privé mis en œuvre par la France avec le CNAC fut évoqué.

A lire : la lettre DG Trésor « Propriété intellectuelle et lutte Anti-Contrefaçon ».

Cette Revue réunit les contributions du réseau des Services économiques à l'étranger, notamment celles des conseillers INPI[1].

1 https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/06/24/revue-propriete-intellectuelle-et-lutte-anti-contrefacon-numero-62

LÉGISLATION

Le député Christophe Blanchet a déposé le 21 janvier 2025 la proposition de loi (827) visant à moderniser la lutte contre la contrefaçon[2] :

- Création d'une structure nationale de coordination de la lutte contre la contrefaçon, potentiellement avec un délégué interministériel dédié à ce sujet.
- Introduction d'amendes civiles proportionnées dans le Code de la propriété intellectuelle à l'encontre des vendeurs de produits contrefaits, ajustées en fonction de la gravité de l'infraction et des bénéfices tirés.
- Autorisation pour des agents assermentés spécialisés (en droit des marques et propriété intellectuelle) à constater des infractions en ligne et à exiger la suppression ou la suspension de comptes et annonces proposant des produits contrefaits sur des plateformes numériques (sites web, places de marché, réseaux sociaux).
- Renforcement des outils existants pour permettre au juge ou à l'autorité judiciaire de bloquer de manière rapide et coordonnée des noms de domaines ou des comptes de réseaux sociaux impliqués dans la contrefaçon, notamment lorsqu'on ne peut identifier le responsable réel du site.
- Mise en place d'expérimentations (par exemple la possibilité pour certaines forces de l'ordre locales de constater des infractions spécifiques liées à la vente illégale de produits à la sauvette).

Par ailleurs, il a déposé le 18 novembre 2025 une proposition de loi (n° 2104) ciblant particulièrement les trafics de tabac et la vente à la sauvette[3] :

- Durcissement des peines pour la vente de tabac contrefaisant : la peine encourue passerait de 4 à 5 ans de prison.
- Régulation des boxes de stockage avec la création d'une obligation de tenue d'un registre pour les loueurs de boxes afin de limiter l'usage de ces lieux comme entrepôts de contrefaçons.
- Introduction d'une amende forfaitaire pour sanctionner directement l'achat à la sauvette.

2 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0827_proposition-loi
3 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2104_proposition-loi

COMMUNICATION – ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le CNAC a multiplié les points de contact avec le grand public et les professionnels.

Le Forum européen des atteintes aux droits de la propriété intellectuelle (FEPI)[4] organisé par l'Unifab (20-21 mars 2025). Ce 29e FEPI avait pour thème la valorisation de la propriété intellectuelle au centre de la stratégie économique de demain.

L'Edition française de la journée mondiale Anti-Contrefaçon[5] - Unifab (3 juin 2025) « Le vrai raconte, la contrefaçon dupe ».

La campagne estivale[6] [7] de l'Unifab (21 juillet 2025) qui avait pour slogan « la contrefaçon dupe, les vrais produits ont une histoire ».

Salon du Made in France (6 au 9 novembre 2025) : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), UNIFAB et INPI furent présents pendant toute la durée du salon pour sensibiliser les exposants et les visiteurs sur les bonnes pratiques en matière de propriété intellectuelle et de lutte anti-contrefaçon.

Le stand a enregistré 335 contacts directs, contre 200 en 2024 (+ 68%), dans le cadre d'un salon ayant accueilli 110 000 visiteurs.

Phénomène des « Dupes » : une attention particulière est portée à cette nouvelle tendance qui banalise la contrefaçon auprès du grand public. Cette problématique a été relayée dans la presse.

Articles parus cette année sur le sujet contrefaçon dans lesquels des membres du CNAC ont été interviewés

- Dossier sur la contrefaçon du magazine Le particulier - vie pratique (supplément du Figaro)
- Un article du Monde sur la contrefaçon qui reprend l'étude IFOP pour l'INPI et l'UNIFAB sur les consommateurs français et la contrefaçon. https://www.cnac-contrefacon.fr/actualites/ ;
- Interview de Christophe Blanchet dans l'émission Lex Inside où il a pu évoquer le bilan du CNAC.
- Un article 60 millions de consommateurs sur la seconde main ;
- Un article du figaro sur les dupes et le pingti ;
- Une communication de l'OEB via sa lettre d'information (Patlib news n°82 distribuée à environ 900 personnes) sur le e-magazine Phosphore dédié à la contrefaçon, produit par le CEIPI et l'INPI
- Enquête de CAPITAL sur « Les Dupes, la contrefaçon qui ne dit pas son nom » (sortie janvier 2026)

Toutes les informations sur la vie du CNAC sont à retrouver sur le site
https://www.cnac-contrefacon.fr/

4 https://www.unifab.com/actualites/29eme-forum-europeen-de-la-propriete-intellectuelle/
5 https://www.unifab.com/presse/edition-francaise-de-la-journee-mondiale-anti-contrefacon-le-vrai-raconte-la-contrefacon-dupe/
6 https://www.inpi.fr/a-la-une/cet-ete-tous-unis-pour-faire-barrage-la-contrefacon
7 https://www.cannes.com/fr/index/actualites/annee-2025/juillet/l-unifab-lance-sa-campagne-estivale-de-sensibilisation-aux-contrefacons.html

FRANCE
ANTI CONTREFAÇON
inpi
FRANCE

BILAN D'ACTIVITÉ DU DISPOSITIF FRANCE ANTI CONTREFAÇON

UN PILOTAGE STRATÉGIQUE
AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Lancé par l'INPI en septembre 2022, le dispositif « France Anti-Contrefaçon » répond à une exigence de la Cour des comptes et de l'Assemblée nationale : mieux quantifier l'ampleur du phénomène pour mettre en place la riposte la plus efficace.

UNE STRATÉGIE ARTICULÉE AUTOUR DE TROIS AXES MAJEURS

1. LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL : « RÉGIONS SANS CONTREFAÇON »

L'année 2025 a vu l'accélération de la création des commissions « Régions sans contrefaçon » mises en place en coopération avec les Conseillers au commerce extérieur de la France. Cette force locale fédère les administrations et représentants d'entreprises pour coordonner des actions collectives et traiter des cas individuels d'entreprises plaignantes.

2. LA SENSIBILISATION : DU NATIONAL À L'INTERNATIONAL

L'INPI a intensifié ses efforts pour que la lutte contre la contrefaçon soit intégrée par chaque entreprise dès sa phase de développement.

En 2025, 766 entreprises ont bénéficié d'actions de sensibilisation directes par les chargés d'affaires du réseau national de l'INPI[8].

De plus, le réseau des conseillers en ambassade[9] intervient sur deux niveaux :

- Préventif : information sur les risques spécifiques aux marchés étrangers lors de salons ou d'événements.
- Curatif : identification de solutions concrètes et appui diplomatique en cas de litige avéré à l'export.

3. RÉSOLUTION DES CONFLITS

L'INPI favorise le règlement amiable pour éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses pour les PME. Tout d'abord grâce à l'aide « PASS PI Précontentieux » qui co-finance jusqu'à 3 000 euros une analyse juridique avant tout litige.

Ensuite grâce au dispositif « IP Scan Enforcement » : en partenariat avec l'EUIPO, cette aide de 1 500 euros permet aux PME de recevoir des conseils personnalisés d'experts sur les mesures à prendre.

En 2025, 7 entreprises françaises ont activé ce levier.

8 https://www.inpi.fr/nos-implantations-en-france
9 https://www.inpi.fr/decouvrir-inpi/missions-et-strategie/linpi-linternational

Le dispositif France Anti-Contrefaçon, ce sont aussi des partenariats opérationnels dynamiques

AVEC LES DOUANES

Le dialogue entre l'INPI et la DGDDI est fluide. Les deux partenaires sont intervenus sur le salon Vivatech lors d'un atelier sur la contrefaçon (623 sur Linkedin et 30 vues sur X). Ce type d'atelier est régulièrement organisé par les deux partenaires dans toute la France. En outre, les deux directions collaborent étroitement au sein du « Comité Bercy Contrefaçon » et dans les groupes de travail du CNAC. Les douanes sont systématiquement associées à la mise en place des commissions régionales « France Anti-Contrefaçon ».

ÉDUCATION ET TRANSMISSION

Pour toucher les consommateurs de demain, le dispositif a investi dans des supports pédagogiques originaux :

AVEC L'UNION DES FABRICANTS (UNIFAB)

Les deux partenaires ont fait réaliser une vidéo pédagogique immersive au cœur du Musée de la contrefaçon, fondé par l'UNIFAB. Ce lieu unique retrace l'histoire de la lutte contre la contrefaçon, valorise le savoir-faire des créateurs et sensibilise à l'importance de la propriété intellectuelle. À travers les témoignages d'acteurs engagés, cette vidéo met en lumière les enjeux majeurs de la lutte contre les produits contrefaisants[10].

AVEC LE CEIPI

À l'occasion du Black Friday 2025, l'INPI, le CEIPI et Bayard Presse ont publié un numéro spécial de l'e-magazine Phosphore, intitulé « Le vrai prix du faux – Enquête sur la contrefaçon ». Destiné aux adolescents, ce support pédagogique vise à renforcer leur compréhension des enjeux liés à la contrefaçon et à les sensibiliser aux risques associés[11].

10 https://www.youtube.com/watch?v=DagnBbIj0SI
11 https://magazines.phosphore.com/le-vrai-prix-du-faux

Toutes les informations sur la vie du CNAC
piloté par l'INPI sont disponibles sur le site :
http://www.cnac-contrefacon.fr/actualites